



Enquête du PAPE en PACA

Les professionnels du livre et tous ceux qui s'y intéressent
ont-ils conscience que notre patrimoine est aussi... écrit ?

Le rôle des bibliothèques en la matière est souvent méconnu et pourtant...
quiconque est incité à plonger dans les réserves cachées des bibliothèques en ressort conquis.

En 2004, le ministère de la Culture et de la Communication lance un Plan d'Action pour le Patrimoine Écrit (appelé aussi de manière plus synthétique Pape). La première étape de ce plan comporte une phase d'enquête en région qui vient de se terminer.

Voilà l'occasion d'aborder un sujet a priori aride mais qui nous concerne tous. Le dossier présenté ici s'efforce de donner aux néophytes quelques bases pour mieux comprendre les problématiques du patrimoine écrit : articulé autour du compte rendu d'enquête du PAPE, il donne quelques définitions, présente certains acteurs en région ainsi que les aides financières existantes.

Introduction
de l'Agence Régionale du Livre PACA

La notion de patrimoine écrit est complexe et fait toujours l'objet de débats : à partir de quand peut-on considérer qu'un document ancien appartient aux collections patrimoniales ?

Traditionnellement, les « fonds anciens » des bibliothèques recouvrent les documents antérieurs à 1811 ; mais certains professionnels étendent la notion de documents patrimoniaux aux documents ayant plus d'un siècle, quelques autres retenant encore la date de 1950. Un critère chronologique glissant tel que « plus de 50 ans d'âge » est également utilisé pour définir certains biens culturels soumis à des restrictions de circulation.

Cette relative extension rappelle des questions d'importance : tout n'est pas patrimonial et constituer le patrimoine de demain ne se résume pas à tout conserver.

La question de l'âge n'est pas la seule notion à prendre en compte, l'intérêt intellectuel et le projet de conservation sont d'autres éléments tout aussi importants.

Notons en outre que le patrimoine écrit n'est pas le privilège des seules bibliothèques (municipales ou universitaires) : de nombreux documents écrits et graphiques figurent dans les centres d'archives et dans les musées ainsi que dans des institutions de droit privé.

Typologie des documents écrits à caractère patrimonial¹

¹ Source : Adaptation d'un document
de Gérard Cohen pour le Stage
BNF/DLL du 25- 26 -27 mai 2003
intitulé « Patrimoine écrit et graphique :
Identification, conservation,
valorisation ».



Dans le cadre du PAPE, Gérard Cohen, chargé de mission d'évaluation et de conseil auprès du Directeur du Livre et de la Lecture, définit ainsi les documents à valeur patrimoniale.

1 - Les imprimés

Le champ patrimonial en matière d'imprimés peut se concevoir de deux manières :
- au sens administratif : il s'agit des fonds d'État, issus des confiscations de 1789 et de 1905 et qui à ce titre relèvent du patrimoine de la nation.

- au sens scientifique : ce sont des imprimés antérieurs à 1811, date de première publication de la *Bibliographie de la France*, auxquels on adjoint les documents ou ensemble de documents rares ou précieux.

Pour tous les imprimés antérieurs à 1811, le sens administratif et le sens scientifique se recoupent. Pour tous les imprimés postérieurs à 1811, il faut tenir compte d'autres critères :

- confiscations de 1905 : quoique tous ne soient pas d'un égal intérêt, il faut les inclure parmi les documents patrimoniaux en raison de leur origine.

- imprimés du XIX^e et du XX^e siècle et de la période contemporaine, il est proposé, dans le cadre de l'enquête du PAPE, de distinguer les livres des périodiques, et de traiter à part les autres imprimés (cartes, estampes)

Les livres ne sont pas inclus de manière systématique, sauf dans le cas où une décision de conservation patrimoniale, autrement dit de conservation pérenne, a été prise par l'établissement. Seront distingués en particulier les documents ou ensemble de documents rares ou précieux, les fonds constitués par dons ou legs, les ensembles thématiques de référence.

Là encore, les périodiques ne seront pas inclus de manière systématique sauf lorsqu'une décision de conservation patrimoniale, autrement dit de conservation pérenne, aura été prise par l'établissement. On doit distinguer en particulier les collections de périodiques issus du dépôt légal d'imprimeur, les périodiques d'information générale au sens du BIPFIG (Bibliographie de la presse française d'information générale) ainsi que les collections de revues rares et précieuses.

Les autres documents imprimés (imprimés musicaux, estampes et gravures, affiches, cartes, autres imprimés – brochures, livrets, prospectus, tracts, feuilles volantes, etc.) : il est proposé de les inclure dans la mesure où il a été décidé par l'établissement de les conserver de manière pérenne.

2 - Les manuscrits

Sont retenus tous les manuscrits parmi les documents à caractère patrimonial : manuscrits, correspondances, papiers personnels et archives privées. Les manuscrits musicaux sont retenus au même titre que les autres manuscrits, les dessins également.

3 - Les photographies

Il faut distinguer ici les matrices et les épreuves. On doit porter une attention particulière aux supports d'origine, daguerréotypes, plaques de verre, films argentiques, qui n'appellent pas les mêmes procédés de conservation que les épreuves photographiques. Les épreuves doivent être retenues lorsqu'elles font, de la part de l'établissement, l'objet d'une conservation de type patrimonial.

4 - Les inscriptions

Les médailles, les monnaies, les inscriptions, les ostraca, les papyri sont également inclus dans le champ de l'enquête du PAPE

5 - Les objets et curiosités

L'enquête et le PAPE ne portant que sur le patrimoine écrit, il est proposé de les exclure.

Synthèse du Plan d'Action pour le Patrimoine Écrit

L'intérêt croissant de nos contemporains pour la mémoire et l'identité, le dynamisme de la décentralisation culturelle, enfin l'essor des nouvelles technologies ouvrent de nouvelles perspectives à une politique patrimoniale de l'écrit.

Le Plan d'Action pour le Patrimoine Écrit tire les conséquences de ces changements. Il vise à déconcentrer les initiatives et les moyens, à hiérarchiser les priorités, à innover dans les actions et incite à la coopération. Il comporte la mise en chantier du transfert de propriété des fonds d'État vers les collectivités qui en sont détentrices et la redistribution des conservateurs d'État sur des bases mieux équilibrées¹.

Ce plan se développe autour de deux axes, mis en œuvre par les DRAC au niveau régional, avec le concours actif de la Direction du Livre et de la Lecture :

- Un état des collections patrimoniales et un bilan des projets achevés ou en cours, sous la forme d'une enquête.
- Des PAPE régionaux, déclinés sous forme de projets.

1- Un état des collections patrimoniales en région

La DLL dispose, sur le patrimoine écrit des bibliothèques, de données nombreuses mais hétérogènes. C'est pourquoi l'enquête en cours, sur une base régionale, doit présenter un état mis à jour des collections et des actions et permettre de réexaminer l'ensemble des programmes aidés.

Cette enquête doit déboucher sur des projets d'action rapidement opérationnels.

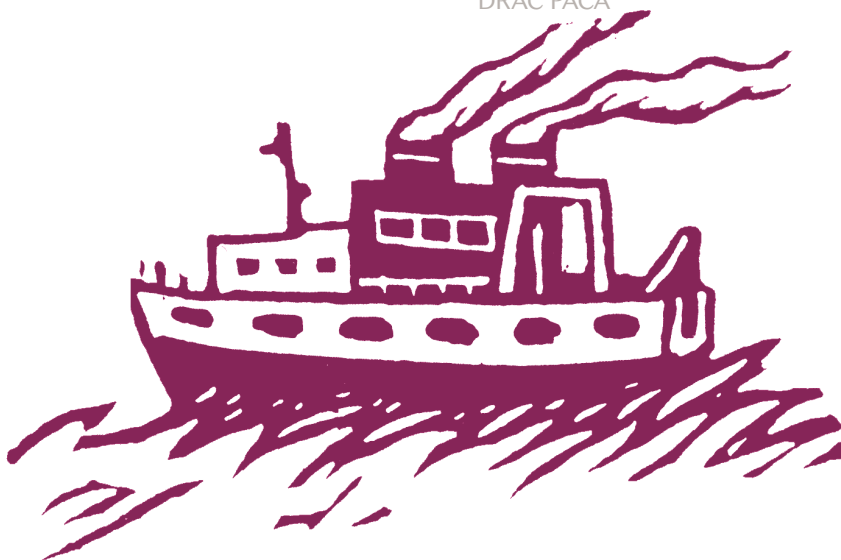
2- Un plan national composé de plans régionaux

Les projets régionaux résulteront des médiations trouvées au niveau des DRAC entre les politiques culturelles locales et les orientations de l'État. Ces orientations sont au nombre de trois :

- Définir des priorités nationales dans le domaine du patrimoine écrit : conservation et enrichissement des collections nationales, constitution de ressources d'information (achèvement et extension des catalogues), mise en valeur des collections, élargissement du nombre de lecteurs et des publics, la formation des personnels.
- Donner l'initiative aux régions, aux départements, aux villes et communautés d'agglomération.
- Stimuler les instances de coopération et les procédures de contractualisation.

¹ 54 bibliothèques municipales ont bénéficié, de 1933 à 1972, de mesures de classement leur permettant de bénéficier de la mise à disposition d'un ou plusieurs conservateurs d'État. Ce classement correspond en général à l'existence d'un fonds d'État d'une certaine importance. Il existe cinq bibliothèques municipales classées* en PACA (Aix-en-Provence, Avignon, Carpentras, Marseille, Nice).

Le Plan d'Action pour le Patrimoine Écrit est disponible sur demande à la DRAC PACA



Le PAPE en région PACA : résultat d'enquête

La première phase d'enquête du PAPE en région PACA a été réalisée par les conseillers pour le Livre et la Lecture à la DRAC :
Martine Blanc-Montmayeur
et Jean-Claude Gautier,
qui ont rédigé l'article qui suit.

Les mots suivis d'un astérisque (*)
sont définis dans le glossaire page 38

Le Plan d'Action pour le Patrimoine Écrit a été lancé en 2004. Après une année d'enquête, il est possible de dresser un premier état des lieux du patrimoine écrit dans les bibliothèques de la région ainsi que les perspectives d'action pour les prochaines années.

Outre les résultats obtenus au travers des questionnaires, les réunions de lancement puis de restitution partielle du PAPE ont permis de mesurer l'intérêt de nombreuses bibliothèques municipales et des archives départementales aux enjeux que représentent l'identification, la préservation et la mise en valeur du patrimoine écrit, ainsi que le très nécessaire effort de formation des personnels dans ce domaine.

Si les grandes bibliothèques connaissent les programmes nationaux, y collaborent et font appel au Comité technique de restauration du Conseil national scientifique du patrimoine des bibliothèques publiques (CNSPB) pour les travaux qu'elles souhaitent réaliser sur leurs collections, les bibliothèques de taille plus modeste sont demandeuses d'informations sur le contexte national qu'elles méconnaissent pour tout ou partie.

Le premier mérite de ce plan est donc de réactiver l'intérêt des professionnels de la lecture publique aux questions patrimoniales et de susciter groupes de travail et réflexion collective à l'échelle d'une région.

Dans ce bilan, nous reprendrons point par point chacun des éléments de l'enquête, en soulignant pour chacune des rubriques les problèmes rencontrés.

Méthodologie de l'enquête

Ont été contactées par l'envoi d'un questionnaire les 31 bibliothèques qui ont déclaré posséder un fonds patrimonial lors du rapport annuel de la DLL.

29 réponses sur 31 questionnaires envoyés étaient exploitables. Des visites sur place ont été effectuées par les conseillers.

Pour établir des comparaisons, la question de la date retenue par les bibliothécaires pour apprécier leurs collections patrimoniales est récurrente. D'une manière générale, les collections du XIXe siècle sont prises en compte, sauf pour Avignon (ce qui réduit considérablement son estimation), mais aussi parfois la totalité des fonds locaux, voire dans le cas de Nice, la totalité des documents entreposés en magasins*. Sont également comptabilisés dans les fonds patrimoniaux les livres d'artistes et les livres jeunesse (pour les bibliothèques participant à la conservation partagée des livres jeunesse, sous l'égide de l'Agence Régionale du Livre PACA). Marseille, cependant, n'inclut pas ces ouvrages dans ses fonds patrimoniaux alors même qu'elle détient la collection la plus importante.

Notre ambition était d'inclure dans cette enquête, dès le début, les archives et les musées. Les réponses qui nous sont parvenues n'ont guère pu être exploitées, car trop peu nombreuses et mal renseignées : le point de vue strictement bibliothéconomique du questionnaire semble avoir découragé les responsables de ces deux types d'institution (confusion entre les fonds spécifiques des archives et des musées et les fonds propres aux bibliothèques de ces établissements).

7 réponses reçues des archives sur 14 questionnaires envoyés et 14 réponses des musées pour 54 questionnaires envoyés.

Quelques conclusions cependant :

- Grande hétérogénéité des logiciels.
- Très sérieuse attention apportée aux conditions de conservation

- Comme les bibliothèques, importantes demandes de formation auprès de l'Institut national du Patrimoine, comme organisme de formation reconnu.
- Peu de participation aux catalogues collectifs.
- Large ouverture dans les faits de ces bibliothèques au public (sur rendez-vous).

Un des objectifs de l'année 2005-2006 sera de relancer le questionnaire sous une forme modifiée pour ces établissements.

Répartition géographique des fonds

Les fonds anciens sont répartis dans les six départements de la région, dans des communes d'importance démographique fort inégale :

Département des Alpes de Haute-Provence : Barcelonnette (3316 habitants), Château-Arnoux (5102), Digne (17680), Forcalquier (4375), Manosque (20300), Sisteron (7232).

Département des Hautes-Alpes : Briançon (11287) Embrun (6703), Gap (38612)

Département des Alpes-Maritimes : Antibes (73383), Cannes (68124), Grasse (44790), Menton (29266), Nice (345892).

Département des Bouches-du-Rhône : Aix-en-Provence (137067), Arles (43083), La Ciotat (31923), Maillanne (1891), Marseille (807071), Miramas San Ouest Provence (92843), Saint-Rémy de Provence (10007).

Département du Var : Draguignan (34814), Fréjus (47897), Hyères (53258), Saint-Raphaël (31964), Toulon (166442)

Département du Vaucluse : Apt (11488), Avignon (88312), Carpentras (27249), Cavaillon (25058), Orange (28889).

Outre les 5 bibliothèques municipales classées* (Aix, Avignon, Carpentras, Marseille, Nice), bon nombre de collectivités détiennent des collections patrimoniales écrites, comme nous allons le constater. Si beaucoup de ces fonds étaient déjà signalés dans le tome 6 du *Patrimoine des bibliothèques de France* édité en 1995, d'autres ont été repérés à Barcelonnette, Château-Arnoux, Forcalquier, Manosque, Briançon, Embrun, Antibes, La Ciotat, Maillanne, Miramas, Saint-Raphaël, Cavaillon et Orange.



Bilan des fonds patrimoniaux et état de catalogage (manuel ou informatisé)

COMMUNES	LIVRES		PERIODIQUES	MANUSCRITS		DOCUMENTS GRAPHIQUES*	CARTES PLANS	AFFICHES	PHOTOGRAPHIES	CARTES POSTALES	AUTRES	PERSONNEL	MICRO FILMAGE	NUMERISATION
	UNITES	CATALOGUES		UNITES	CATALOGUES									
04														
Barcelonnette	2 100	NC	oui (3 400 nos)				3							
Château-Arnoux	600	600		100	100						30 dessins 300 lettres			oui
Digne	9 846	1 536	oui			32	62		200			0,40 TP BC 0,40 TP C		
Forcalquier	5 000	2 000		20							partitions dessins			
Manosque	3 000	NC												
Sisteron	4 543	4 543	52	8	8									
05														
Briançon	20 000	NC												
Embrun	400	400	25											
Gap	19 492	19 492		53	53							0,40 TP A		
06														
Antibes	5 252	3 560	oui			16			oui		200 partitions	0,40 TP B		
Cannes	1 465	1 465	28								200 partitions	0,50 TP B C	28 périodiques	cartes postales, photographies
Grasse	83 000	20 160	400	124	124	oui	oui	oui	450	700	objets	2 TP A B	oui	
Menton	10 000	?				oui	oui	oui	oui	oui		0,20 TP C		
Nice	310 000	250 000	136	913	4	1 200	1200	400	1 000	8 000	28 dessins	10 TP A B C	manuscrits médévaux	
13														
Aix-en-Provence	400 000	100 000	oui	10 000	2 110	15 000			4 000		100 objets	11,20 TP A B C		photographies, fonds local, coran
Arles	25 500	15 500	oui	2 550	2 550	143	166	30	200	100	1 000 partitions	2 TP B C		oui
La Ciotat	125	69	10	1			3	19	22	24		0,20 TP		
Mailane	non													
Marseille	180 000	151 000	3 500	2 058	2 058	21 000					6 000 dessins	13 TP A B C	oui	oui
Miramas	590	590				39	82				partitions	2,35 TP A C		oui
St Rémy de Pce	5 891	3 891	oui	140	140	50	30		50	oui				
83														
Draguignan	12 000	8 887	290	267	267						médailles herbiers			
Fréjus	8 000	8 000	oui	36	36									
Hyères	13 217	13 217	oui	95	95	207					460 livres d'artistes	1,20 TP A B C	3 périodiques	oui
St Raphaël	2 099	400		10		2 862				4 000		0,60 TP A C		4 000 cartes postales
Toulon	40 000	40 000	800	206	206	215	1 000		6 000	3 000	100 objets	1 TP B C	oui	5 livres
84														
Apt													oui	
Avignon	60 000	60 000	oui	6 822	6 822	40 000						3,5 TP A B	oui	
Carpentras	76 146	74 000	oui	3 107	3 107	15 000	1 326				6000 monnaies, médailles, partitions	1 TP A	oui	
Cavaillon	2 929	NC									615 livres art.			
Orange	3200	200						32				0,40 TP C		
Total	1 304 395	779 510	5 241	26 510	17 680	95 764	3 872	481	11 922	15 824	15 033	50,75		

* Le chiffre des documents graphiques recouvrent soit la totalité de ces documents, soit les estampes seules de ces bibliothèques. Au total 142 896 documents recensés.

Le tableau dresse un bilan, bibliothèque par bibliothèque, des différents fonds patrimoniaux et de leur état de catalogage* (manuel ou informatisé).

Les collections d'imprimés, livres et brochures s'élèvent à 1 304 395 documents dont 40% ne sont pas catalogués, même sur fiches manuelles.

Cette réserve étant faite, on peut néanmoins établir un classement par nombre d'imprimé :

- 3 villes, Aix-en-Provence, Nice et Marseille, dépassent et de loin les 100 000 imprimés,
- 3 villes, Grasse, Avignon et Carpentras ont entre 50 000 et 100 000 ouvrages (avec une réserve sur le comptage de Grasse),
- 7 villes, Briançon, Gap, Menton, Draguignan, Arles, Hyères et Toulon ont entre 10 000 et 50 000 ouvrages (estimation pour Menton et Briançon),
- 5 villes, Digne, Forcalquier, Antibes, Saint-Rémy-de-Provence et Fréjus ont entre 5 000 et 10 000 ouvrages,
- 9 villes, Barcelonnette, Manosque, Sisteron, Cannes, Saint-Raphaël, Maillanne (estimation), Apt (estimation), Cavaillon et Orange ont entre 1 000 et 5 000 ouvrages,
- Les 4 autres villes restantes, Château-Arnoux, Embrun, La Ciotat, Miramas ont moins de 1 000 ouvrages

Les périodiques sont estimés à 5 241 titres identifiés, bien que certains d'entre eux soient sans doute compris dans le premier total des ouvrages imprimés. D'autres périodiques patrimoniaux existent mais ne sont pas comptabilisés.

Le chiffrage des manuscrits est plus précis, incluant manuscrits anciens et contemporains pour un total de 26 510 unités, cataloguées pour les deux tiers, avec des collections importantes à Aix-en-Provence, Avignon, Carpentras, Marseille, Arles et Nice.

Quant aux documents graphiques, on arrive à un total de 142 896 documents comptabilisés, non inventoriés pour la plupart, ce qui rend aléatoire l'estimation elle-même.

L'accroissement des collections

66% des bibliothèques déclarent avoir acquis des documents patrimoniaux au cours des trois dernières années, pour un montant qui va de 1 053 euros à Draguignan, à 245 323 euros à Marseille (avec une année exceptionnelle).

Il s'agit souvent de livres d'artistes.

La région PACA ne disposant pas d'un FRAB* (Fonds Régional d'Acquisition des Bibliothèques), ces achats sont réalisés dans de nombreux cas par les collectivités seules. Mentionnons cependant les acquisitions récentes de Nice, de Marseille, d'Aix-en-Provence et Hyères qui ont bénéficié d'une aide de la DLL (Direction du Livre et de la Lecture).

Aix et Carpentras ont bénéficié d'une aide de l'association des Amis de leur bibliothèque.

Aucune bibliothèque ne mentionne le mécénat, mais 43% déclarent recevoir des dons et des legs, sans autre précision.

L'informatisation des fonds anciens

Rappelons que 41% des fonds d'imprimés et la quasi-totalité des documents graphiques ne sont même pas catalogués manuellement. Le problème de l'informatisation en serait presque secondaire ! Néanmoins 17 bibliothèques ont informatisé tout ou partie de leurs fonds patrimoniaux.

Tout d'abord, celles dont le catalogue a bénéficié de la première campagne de rétroconversion* (Aix-en-Provence, Marseille, Nice et Avignon). Signalons toutefois que les fonds XIX^e n'ont pas été saisis.

Des petits fonds ont été saisis (Château-Arnoux, Embrun, Cannes, Antibes et Miramas).

Les fonds de Digne, Gap, Hyères et Toulon sont informatisés à moins de 10 %.

La rétroconversion* de Carpentras commence en 2005.

Les logiciels recensés sont très divers. Les notices moyennes et succinctes l'emportent largement sur les notices longues. Le travail d'informatisation est réalisé sans grand recours à des catalogues collectifs : sur les 17 bibliothèques, 11 d'entre elles se servent de BN OPALE pour des vérifications et seulement 3 déclarent dériver des notices !

Logiciels utilisés

OPSYS (différentes versions) par Château-Arnoux, Digne, Gap, Arles, Antibes, La Ciotat, Carpentras.

ORPHEE par Menton, Draguignan, Fréjus, Hyères.

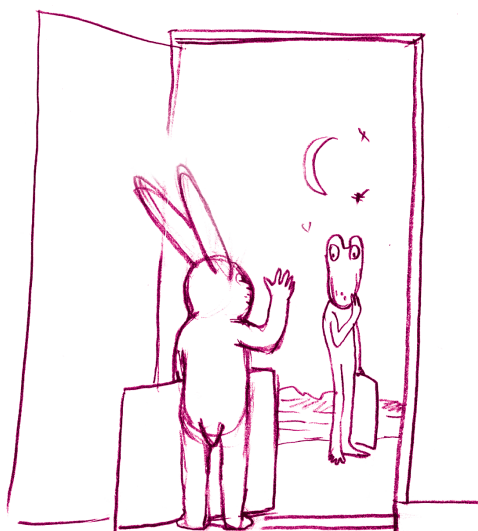
BESTSELLER par Cannes, Nice, Toulon, Marseille.

GEAC par Aix-en-Provence (en cours de ré-informatisation), Grasse, Miramas (en cours de ré-informatisation).

AVENIS par Forcalquier (logiciel d'archives).

PERGAME par Barcelonnette.

Le signalement* de tous ces documents doit être une des priorités du PAPE. Il se fera essentiellement dans le cadre de plans de rétroconversion*, avec l'aide de la BNF, pour les fonds au moins signalés manuellement. Une étude plus précise doit être menée sur les coûts en personnel pour la récupération en ligne des quelque 520 000 notices de documents non clairement identifiés (dont beaucoup du XIX^e siècle). Quant au problème du catalogage* des 150 000 documents graphiques, il devrait être étudié à l'échelon national, car il se heurte non seulement à la méconnaissance générale des normes de saisie, mais aussi à l'absence de réservoirs nationaux aidant à la vérification, du moins pour les estampes.



Le signalement* des collections dans les répertoires nationaux

COMMUNES	CGMBP Catalogue Général des Manuscrits des Bibliothèques Publiques	ML Répertoires des manuscrits français littéraires du 20 ^{ème} siècle	INCUNABLES	FONDS MUSICAUX Anciens	CORPUS MANUSCRITS MÉDIEVAUX IRTH : Corpus photographique des manuscrits enluminés	CCFR Catalogue Collectif de France
04						
DIGNE	oui		oui			
05						
GAP	oui		oui			
06						
GRASSE	oui	oui	oui	oui	oui	
NICE	oui	oui	oui	oui	oui	oui
13						
AIX EN PROVENCE	oui	oui	oui	oui	oui	oui
ARLES	oui		oui	oui	oui	
MARSEILLE	oui	oui	oui		oui	oui
83						
DRAGUIGNAN			oui		oui	
FRÉJUS	oui				oui	
HYÈRES	oui		oui		oui	
TOULON	oui		oui			
84						
AVIGNON	oui	oui	oui	oui	oui	oui
CARPENTRAS	oui		oui	oui	oui	

Les résultats sont sans surprise. Seules les grandes bibliothèques patrimoniales sont référencées dans les différents catalogues.

Un des objectifs du PAPE sera de signaler l'ensemble des fonds dans le CCFr* et d'améliorer le signalement* des manuscrits littéraires du XX^e siècle.

Par ailleurs, la publication du catalogue des incunables* de la région PACA, rédigé par Xavier Lavagne, est en principe prévue pour 2007. Sans attendre cette parution, Nice a publié le catalogue de ses incunables, et l'association des amis de la BDP des Alpes de Haute-Provence a publié, en 1984, l'inventaire* des incunables et des imprimés du XVI^e siècle conservés dans ce département.

On peut constater également que les bibliothèques de Cannes, d'Arles et de Saint-Rémy de Provence, alors qu'elles possèdent des collections de partitions musicales, ne sont pas répertoriées dans les catalogues de fonds musicaux. Celui de Carpentras est toujours en attente.

Quant aux périodiques, déclarés non signalés par bon nombre de bibliothèques, ils l'ont sans doute été par le passé, puisque 4 départements sur 6 ont fait l'objet de la bibliographie de la presse française politique et d'information générale 1865-1944. (Alpes-Maritimes en 1972 ; Bouches-du-Rhône en 1974 ; Var en 1978 et Vaucluse en 1977)

Bon nombre de collègues ignoraient ou avaient oublié l'existence cette bibliographie qui semble ne pas être présente dans tous les établissements concernés. Il faudrait donc reprendre ces instruments de travail et les compléter.

Les locaux et les conditions matérielles de conservation

L'environnement idéal pour les collections de bibliothèques est un environnement où la température et l'humidité relative sont contrôlées, où des polluants sont absents, où une bonne ventilation de l'air est assurée, où la lumière est contrôlée, où les moisissures, insectes, rongeurs sont absents, où des bonnes pratiques de maintenance et de sécurité (feu, eau, vol) existent

Globalement dans les régions tempérées, les recommandations en la matière se situent autour de 18° et de 50% (plus ou moins 5%) d'humidité relative.

Des magasins* patrimoniaux existent globalement partout mais abritent assez souvent, dans les petites et moyennes bibliothèques, l'ensemble des documents, sans toujours de séparation réelle entre les fonds patrimoniaux et les fonds courants.

On trouve peu de véritables réserves*, peu de portes blindées, peu de coffres, et souvent, une libre circulation de l'ensemble du personnel à l'intérieur de ces magasins* est permise.

La visite systématique des bibliothèques a permis de sensibiliser les responsables à ces problèmes.

Une aide à l'aménagement de magasins* mieux sécurisés pourrait être programmée sur plusieurs années dans le cadre de la DGD (Dotation générale décentralisée) (voir page 37)

Si la sécurité des collections contre le vol laisse souvent à désirer, en revanche les alarmes antivol et incendie sont assez fréquemment répandues, ainsi que les thermohygromètres*. Encore faut-il pouvoir les contrôler !

Par contre, les luxmètres* sont pratiquement absents et les conditions d'exposition à la lumière plus ou moins respectées.

Par ailleurs, on a malheureusement pu observer dans de nombreuses bibliothèques que le personnel est peu familier avec les précautions à prendre dans la communication au public de ces collections, laissées en consultation plus ou moins libre, sans gants, sans vérification d'identité...

L'entretien des collections

Si 60% des bibliothèques ont mené des opérations de dépoussiérage ces 3 dernières années, peu ont de véritables plans de dépoussiérage ou bénéficient de l'équipement approprié pour mener à bien cette opération.

46% ont pris des mesures de protection des documents.

Le personnel chargé des collections

Bien inégalement répartis, 50,75 emplois en équivalent temps plein sont consacrés au patrimoine dans l'ensemble des bibliothèques. Ce chiffre, non négligeable en soi, est peu significatif au regard des besoins réels des fonds patrimoniaux. En effet qu'en est-il exactement de la gestion de ces fonds quand une ou plusieurs personnes y consacrent 20% de leur temps de travail ? quel suivi possible ? quelle priorité et quelle régularité du travail tout au long de l'année ?

Les grosses structures ont évidemment les équipes les plus nombreuses. Pour toutes les autres, rares sont celles qui disposent d'un temps plein ; 11 bibliothèques ne déclarent même aucun personnel spécifique pour s'occuper de leurs fonds patrimoniaux.

Pour la formation initiale de ces personnels dédiés, le CAFB (Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Bibliothécaire) option «livre ancien» est cité dans 14 cas, le DSB (Diplôme Supérieur de Bibliothèque) 2 fois, le diplôme d'archiviste paléographe 3 fois, le DEA «livre ancien» 1 fois. Viennent ensuite des stages effectués auprès du Centre international de conservation du livre, du CNFPT (en formation initiale) et des stages pratiques. À noter toutefois, le renseignement non exhaustif de cette rubrique.

À la question « Estimez vous que les tâches de gestion sont suffisamment réalisées ? » la grande majorité des bibliothèques répond non, à l'exception d'Aix-en-Provence.

Les souhaits de poste portent sur des emplois pérennes (seule Marseille demande des missions sur 2 ans), toutes catégories confondues, avec des demandes modestes (souvent un mi-temps) 2 temps plein B et C pour Digne, Toulon et Carpentras. La suggestion de Sisteron pourrait être intéressante pour d'autres bibliothèques : 1 emploi temps plein à la fois sur les archives municipales et sur les fonds patrimoniaux.

Quelques bibliothèques, heureusement peu nombreuses, déclarent préférer en cas de recrutement d'autres priorités que pour les fonds patrimoniaux.

Les besoins en formation

Ils portent essentiellement sur le catalogage* des différents documents, livres, périodiques, manuscrits et documents graphiques, sur les plans de conservation préventive, sur l'histoire du livre, le droit du patrimoine écrit, les principes de numérisation et de valorisation des fonds, et pour toutes les catégories de personnel, sur l'entretien courant.

Les structures de formation souhaitées sont : le CNFPT avec en priorité les délégations départementales, puis pour des thèmes spécialisés le CCL d'Arles, le CICRP et l'ENSSIB.

Viennent ensuite le CRFCB, l'Agence Régionale du Livre PACA, l'ABF, le Centre des Archives d'Outre-Mer, les Archives départementales, les bibliothèques spécialisées dont la BNF, le département jeunesse de la bibliothèque Alcazar de Marseille ainsi que des prestataires extérieurs sur des thèmes précis.

Micro-filmage et numérisation

Il est urgent de recenser exactement la liste des documents microfilmés* et numérisés dans la région, avant toute nouvelle campagne régionale dans le cadre du PAPE. Cannes, Grasse, Marseille, Fréjus, Toulon, Avignon et Carpentras signalent des microfilmages* de la presse. Nice, celui des manuscrits médiévaux, Saint-Raphaël, celui de 4000 cartes postales anciennes.

La numérisation ne semble encore porter que sur quelques milliers d'unités documentaires, à l'exception de Marseille et d'Aix. Signalons pour cette dernière la convention signée en juin 2005 entre le CICL et la ville, convention portant sur la numérisation de dizaine de milliers de pages. Dans le cadre d'un projet européen, le CCL a d'ores et déjà numérisé plusieurs milliers de pages, bâtissant une bibliothèque méditerranéenne virtuelle.

Un inventaire* précis est indispensable.

Expositions réalisées au cours des trois dernières années :

Mise en valeur des collections :

Marseille : Éclats de mémoire, 2004 ²

Aix-en-Provence³ :

- Insolites patrimoines, 2004 (et exposition virtuelle)
- Saint-John-Perse, poète et diplomate, 2003
- Camus et l'Algérie, 2002
- Zola à Aix, 2002 (et exposition virtuelle)

Saint-Raphaël :

- Exposition de photographies anciennes, 2004
- CDrom sur Jean Aicard

Gap : Les hasards d'une bibliothèque gapençaise, 2004

² Une exposition seulement en raison du déménagement des collections et de l'ouverture de l'Alcazar

³ Il existe par ailleurs d'autres expositions passées ayant un volet virtuel et disponibles sur le site de la Bibliothèque Méjanes : www.citedulivre-aix.com



Nice :

- Images du Moyen-Âge : manuscrits enluminés et incunables illustrés de la bibliothèque municipale, 2002
- Michel Butor à Nice
- Affiches de la belle époque, 2004
- Nuremberg à la bibliothèque patrimoniale

Saint-Rémy-de-Provence : Expositions régulières sur le fonds provençal

Hyères :

- Victor Hugo , 2002
- L'histoire de l'alphabet, 2003

Grasse :

- Curiosités et éphémères, les collections de la baronne de Rotshchild, mois du patrimoine écrit, 2004

À défaut d'organiser de véritables expositions « faute de personnel et de compétences scientifiques », bon nombre de bibliothèques accueillent régulièrement des classes, sensibilisant les élèves à l'histoire du livre et de la reliure.

Il faut noter l'initiative de la Ville d'art et d'histoire* de Briançon qui depuis 2005 inclut le fonds patrimonial de la bibliothèque dans ses visites, avec semble-t-il, un grand succès auprès des participants.

Cette opération, proposée aux animateurs des autres Villes d'art et d'histoire de la région par la DRAC, devrait se déployer à Grasse et Carpentras à partir de la rentrée prochaine. Menton et Fréjus pourraient aussi entrer dans ce projet.

De telles visites permettent d'inscrire de manière visible le patrimoine écrit dans le patrimoine de la ville et amènent à la bibliothèque un public intéressé par les questions patrimoniales mais souvent ignorants de son existence. Par ailleurs, elles obligent à une collaboration régulière entre le personnel de la bibliothèque et celui des villes d'art et d'histoire, dont les animateurs, rappelons-le, sont subventionnés par la CRMH (Conservation régionale des monuments historiques)

Les projets coopératifs en cours

- Base de données et CD ROM sur la littérature de voyage, Nice, dans le cadre du projet européen VIATICA,
- Numérisation de titres de périodiques pour les Alpes de Haute-Provence et catalogue collectif des périodiques avec l'Association Alpes de Lumière,
- Édition des impressions niçoises.

Les projets coopératifs souhaités

- Conservation partagée des périodiques anciens
- Catalogues départementaux des fonds patrimoniaux des Alpes de Haute-Provence et du Var.

Après ce tour d'horizon et ses limites, venons-en au Plan d'action lui-même.

Actions programmables en région PACA dès 2006

La Formation

En 2003 et 2005 : 2 stages de sensibilisation générale au patrimoine écrit ont été organisés.

Un accord oral avec le CNFPT régional permet d'ores et déjà d'annualiser un stage ouvert à l'ensemble des acteurs territoriaux (bibliothèques, musées, archives).

Pour 2006, a été retenue l'idée d'un stage plus spécialement organisé autour de l'histoire du livre et des arts graphiques.

Parallèlement, Katia Baslé du CICRP a présenté les principes d'un plan de sauvegarde des collections et rédigé un document déjà communiqué par voie électronique aux bibliothèques équipées et disponible à la DRAC.

Les stages et journées de formation bénéficient, en région, de plusieurs intervenants et organisateurs possibles : le CICRP déjà cité, le CICL à Arles, structure très soutenue par le Conseil Régional, qui offre annuellement et gratuitement plusieurs journées de formation autour du thème de la numérisation (programme diffusé à l'ensemble des acteurs concernés).

La bibliothèque Méjanès a déjà une grande expérience de formation auprès des acteurs de la région.

La préservation

1. Préservation des ouvrages

Signalons l'action du CICRP en matière de sensibilisation à la préservation, par l'organisation de visites conjointes avec la DRAC dans les bibliothèques (Briançon, Barcelonnette, Apt, Grasse et Cannes à venir).

L'enveloppe patrimoniale 2005 va permettre à la DRAC de doter en aspirateurs NIL-FISK les 8 bibliothèques qui en ont fait la demande, moyennant un plan précis de dépoussiérage des collections. Une journée de travaux pratiques a été organisée à la médiathèque communautaire de Draguignan le jeudi 27 octobre.

2. Préservation des locaux

L'aménagement de meilleures réserves* et la création de locaux spécifiques pourront être pris au titre de la DGD annuelle à raison d'1 à 2 opérations par an, sans compter la programmation d'une nouvelle réserve pour la Méjanès. Cette opération permettra enfin la conservation dans de bonnes conditions de ses fonds prestigieux : néanmoins, compte tenu de l'importance du chantier, celle-ci devrait être portée au niveau national au titre des grands équipements.

3. Description du patrimoine écrit

Compte tenu de l'existant, il a été décidé de commencer dans un premier temps par l'élaboration de fiches de fonds telles qu'elles sont définies par la BNF.

Ces fiches de fonds alimenteront d'une part le *Catalogue collectif de France*, mais seront également répertoriées sur un portail web régional.

Les premières fiches de fonds devraient être remises à la Drac dans le courant du dernier trimestre 2005.

La bibliothèque municipale de Nice réalise actuellement un portail pour l'ensemble des ressources des établissements niçois et accepte d'héberger sur son site les notices de fonds constituées avec un lien sur le site de la DRAC et éventuellement celui de l'Agence Régionale du Livre PACA (réalisation 2006-2007).

Parallèlement un certain nombre de petites bibliothèques vont être inscrites dans le programme de rétroconversion* de la BNF (Gap, Grasse, Digne, Toulon, Draguignan, Briançon...) entre 2006 et 2008 (les priorités ne sont pas encore arrêtées). Pour mémoire : l'opération est en cours à Carpentras.

4. Valorisation du patrimoine écrit

La BMVR de Marseille a soumis 4 dossiers à l'appel à projets 2005 de la Mission Recherche et Technologie (MRT). Un projet a été retenu ; il peut constituer une base de départ pour la numérisation de la presse régionale (opération concernant 19 titres en langue provençale 1860-1920). L'objectif final serait d'avoir un serveur régional de la presse quotidienne régionale présentant tous les quotidiens libres de droit. Un pilotage régional pourrait être confié à la BMVR de Marseille, avec un soutien budgétaire à finaliser pour 2007.

Dans la lignée du projet de Marseille en 2006, il serait possible de réaliser, selon le budget délégué à la DRAC, deux opérations :

- numériser les lacunes présentes dans l'ensemble des bibliothèques et des archives de la région des titres déjà numérisés ou en attente de l'être par Marseille (70 000 pages sur 40 titres de 1780 à 1860)
- numériser les autres titres restant de cette période dans les différentes bibliothèques, (estimation 70 000 pages) plus une aide à l'emploi (sous réserve de l'obtention de crédits spécifiques de la DLL).

Depuis 18 mois, la bibliothèque Méjanes développe la Bibliothèque provençale numérique à partir de sa station de numérisation. La BPN donne accès à des imprimés et manuscrits de la bibliothèque Méjanes, de la BU de droit, de la bibliothèque du musée Arbaud, de la médiathèque d'Arles (y compris des cartes et plans), du Museon Arlaten... les premiers thèmes retenus sont les sciences et techniques (botanique, hydrologie...) et le folklore. Ce projet est ouvert à d'autres bibliothèques. Il est hébergé sur la plateforme Internum (www.internum.org). Son objectif à terme serait de fédérer, en partenariat avec le pôle associé de la Bibliothèque nationale de France sur la Méditerranée, les actions de signalement et de numérisation des monographies des fonds anciens de PACA.

Afin de suivre au mieux l'ensemble de ces opérations, un comité scientifique sera mis en place dans le dernier trimestre 2005. Il réunira les bibliothèques municipales classées*, des représentants d'autres bibliothèques municipales, des archives et des musées, le CICRP et des experts extérieurs (y compris appartenant à l'université, en tant que de besoin).

Le pôle associé de la BNF en région autour de la Méditerranée doit s'inscrire naturellement dans le PAPE selon un projet qui reste à affiner et qui aurait le mérite d'affirmer les liens entre la Drac et le pôle associé (projet à l'horizon 2007).

Sous l'égide de l'Agence Régionale du Livre, un plan de conservation partagée des périodiques courants est à l'étude. Pourquoi pas celle des périodiques anciens ? Le rôle de l'Agence Régionale du Livre dans le PAPE reste à définir.

Article et état des lieux réalisés par
Martine Blanc-Montmayeur et Jean-
Claude Gautier, Conseillers pour le
livre et la lecture à la Direction
Régionale des Affaires Culturelles
Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Quelques acteurs du patrimoine en région

Centre de Conservation du Livre et Centre Interrégional de Conservation du Livre

Installé en Arles, le CICL mène depuis 1987, en France et à l'étranger, des actions dans les domaines de la restauration, de la conservation préventive, du traitement des collections et du transfert de support.

A partir de 1992, une nouvelle structure, le CCL, vient compléter ces activités pour s'étendre à celles de la formation, de l'expertise et de la coopération interprofessionnelle dans les domaines de la conservation et de la gestion du patrimoine documentaire.

La coopération interprofessionnelle passe, notamment au niveau régional, par la gestion de la base de données des établissements en PACA qui conservent de la documentation patrimoniale (www.documentation-provence.org) et au niveau international par la gestion de programmes européens en Méditerranée comme la bibliothèque virtuelle de la Méditerranée, Manumed ou Eurindia (valorisation des archives économiques sur les relations en Europe et Inde).

Cette structure, qui mène de nombreux projets, fera l'objet d'un article plus développé dans le prochain numéro de *Dazibao*.

Renseignements

Centre de Conservation du Livre
8 rue de la Calade
13200 Arles
Tél. 04 90 49 99 89
Fax : 04 90 49 66 11
Mél : info@ccl-fr.org
www.ccl-fr.org

Le Centre Interrégional de Conservation et Restauration du Patrimoine

Le CICRP s'inscrit dans un réseau national qui tend à doter la France d'un ensemble d'établissements réunissant les compétences nécessaires à la conservation et la restauration du patrimoine.

Le centre évolue sur deux grands axes d'activité complémentaires : la restauration et la conservation préventive.

- La restauration : pour les musées de France, les services d'archives, les bibliothèques, les Fonds Régionaux d'Art Contemporain (FRAC) mais aussi pour les œuvres de propriété privée protégées au titre des Monuments Historiques. Le CICRP détermine les types d'intervention possibles sur l'œuvre et fournit une documentation photographique de pointe.

- La conservation préventive : elle vise avant tout à réduire le taux d'interventions autour de la restauration. La compréhension, l'identification et l'analyse de toute détérioration sont des phases essentielles du processus. Comprendre comment le climat, les insectes, les moisissures et autres attaques biologiques détériorent l'œuvre, telle est la tâche qu'accomplissent chaque jour les chercheurs du CICRP. Le CICRP a une activité de conseil auprès des professionnels, mais en aucun cas une mission de contrôle ou d'inspection.

Pour en savoir plus sur la structure, vous pouvez consulter l'article consacré au CICRP paru dans *Livres* n°53, novembre 2003, et disponible sur notre site Internet www.livre-paca.org, rubrique *Dazibao*.

Renseignements

CICRP
21, rue Guibal
13003 Marseille
Tél. 04 91 08 23 39
Fax. 04 91 08 88 64
www.cicrp.fr/



Centre Régional de Formation aux Carrières des Bibliothèques du livre et de la documentation

Renseignements
Centre régional de formation aux car-
rières des bibliothèques (CRFCB)
Université de Provence
1, place Victor Hugo
13003 Marseille
Tél. 04.91.10.67.40
Fax : 04.91.10.67.42
Mel : crfcb@up.univ-mrs.fr

Le Centre régional de formation aux carrières des bibliothèques du livre et de la documentation de Marseille a été créé par convention en 1987 entre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de la Culture et de la Francophonie et l'université de Provence.

Aujourd'hui, les principales missions du CRFCB de Marseille sont la préparation aux concours de tous les corps des bibliothèques de la fonction publique d'État, et la formation continue des personnels d'État des bibliothèques des régions PACA et Corse.

En ce qui concerne la formation continue et post recrutement des personnels territoriaux de catégorie A, B et C, le CRFCB programme un certain nombre de stages en convention avec la délégation régionale du CNFPT, concernant notamment le patrimoine.

Pôle associé d'Aix-Marseille* : échange dans le monde méditerranéen

Renseignements :
Secrétariat du Pôle Associé
(est assuré par :
Raphaële Mouren
Mél : MourenR@aixenprovence.fr)

Dans la région d'Aix-Marseille, différentes structures se sont rassemblées depuis 1995 pour créer un pôle associé consacrés aux échanges dans le monde méditerranéen. Il est composé de la Bibliothèque municipale à vocation régionale de Marseille, la bibliothèque municipale d'Aix-en-Provence, le Centre des archives d'outre-mer (CAOM), la Chambre de commerce et d'Industrie Marseille-Provence, la Maison méditerranéenne des Sciences de l'Homme, le Service commun de la documentation de l'Université d'Aix-Marseille I.

Ce partenariat permet les acquisitions à titre onéreux dans le domaine des civilisations et littératures du pourtour de la Méditerranée, en particulier pour les publications éditées hors de France. Avec l'aide de la Bibliothèque nationale de France, le pôle associé d'Aix-Marseille renforce et développe ses collections spécialisées dans ce domaine.

À la demande de la BnF, les pôles associés connaissent une forte évolution ; celui d'Aix-Marseille a désormais deux priorités :

- les acquisitions documentaires continuent, elles sont confiées à la MMSH et au SCD.
- les préoccupations patrimoniales : rétroconversion, acquisitions patrimoniales, numérisation... concernent désormais davantage les autres acteurs.

Des évolutions sont en cours quant au fonctionnement et aux missions de ces pôles.

Pour conclure, notons la présence de restaurateurs agréés en région, notamment l'atelier de Michèle Rome à Arles.



Les crédits du ministère de la Culture et de la Communication

Sont ici recensées les aides financières accordées par l'Etat pour l'acquisition, la conservation ou la restauration de documents patrimoniaux. Il s'agit d'une présentation sommaire seulement destinée à donner des pistes. Dans tous les cas, pour en savoir plus, il convient de s'adresser à la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

DRAC PACA

Service Livre : 04 42 16 14 22

Acquisition

APIN : Acquisitions Patrimoniales d'Intérêt National

Les aides sont destinées à contribuer à l'acquisition (environ 50 % du montant) de documents ayant un réel intérêt national et non un intérêt local. En effet, les aides APIN n'ont pas vocation à pallier l'absence de FRAB*.

Dans le cadre du PAPE, les collectivités prioritaires de l'attribution de ces subventions sont celles qui engagent une politique satisfaisante d'enrichissement, de traitement, de conservation, de restauration, de description et de mise en valeur des collections.

Un seuil minimal pour l'ensemble des acquisitions a été fixé à 600 euros hors taxe.

Les subventions pour les acquisitions de bibliophilie contemporaine ont été très considérablement réduites depuis 2002. Seuls les ouvrages réalisés par des éditeurs, des auteurs ou des artistes locaux sont retenus, et ce de façon non prioritaire.

Toutes les acquisitions ne relevant pas clairement du champ de compétences de la bibliothèque demandeuse sont écartées (documents d'archives, documents ne relevant d'aucun fonds spécifique identifié et présenté sans argumentaire par la bibliothèque).

Matériel de conservation

Les règles d'utilisation du concours particulier créé au sein de la DGD pour les bibliothèques municipales prévoient la possibilité de financer du matériel de conservation ainsi que des prestations des fonds, du type dépoussiérage des collections.

Le concours particulier « Bibliothèques » de la DGD réserve également la possibilité, dans le cadre des projets de construction, de mettre aux normes les réserves* et les magasins* des bibliothèques.

Restauration – Conservation

Des crédits de restauration conservation sont accordés aux bibliothèques situées dans les régions dépourvues de Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition des Bibliothèques (FRAAB). Ils permettent de financer des travaux de restauration sur des documents de fonds d'État ainsi que la fourniture de matériel de conservation.

Ces crédits sont accordés par les DRAC après avis du Comité technique de restauration.

Numérisation

Programme national de numérisation du ministère de la Culture et de la Communication. Appels à projets de la Mission de la recherche et de la technologie (MRT)

L'appel à projets concerne des initiatives visant à faciliter l'accès des fonds patrimoniaux à un large public. Une attention particulière sera portée aux projets assurant la sauvegarde de documents originaux ou d'objets particulièrement fragiles en offrant à la consultation un substitut numérique ou contribuant à la modernisation du service public culturel et à la réduction des coûts de mise à disposition de l'information.

Pour être retenu, un projet devra porter sur :

- soit la numérisation d'un fonds ou d'une collection, dans la perspective d'une mise en valeur dans des délais définis
- soit la mise en valeur d'un fonds ou d'une collection déjà numérisée.

L'opération de mise en valeur devra permettre l'accès aux documents numérisés à un plus large public via les réseaux de communication.

Glossaire

BMC Bibliothèque municipale classée : 54 bibliothèques municipales, situées pour la plupart dans les grandes villes, conservent des collections patrimoniales appartenant à l'État et sont à ce titre classées. Des conservateurs d'état y sont affectés.

Catalogage : Action de décrire un document dans une notice qui s'intègre au catalogue d'une bibliothèque, et permet de l'identifier et le localiser.

Les catalogues : La politique de coopération de la Bibliothèque nationale de France s'appuie non seulement sur le réseau des pôles associés, mais également sur le CCFr (Catalogue collectif de France), outil de coopération en matière de signalement* des collections et de mise en réseau des catalogues. Il propose, en une interrogation unique, l'accès à trois catalogues français : catalogue des documents imprimés et numérisés de la BnF (BN-OPALE PLUS), catalogue des bibliothèques universitaires (SUDOC), catalogue des fonds anciens (avant 1811) ou des fonds locaux de bibliothèques municipales ou spécialisées (BMR).

Comité technique de restauration du patrimoine des bibliothèques publiques : La mission d'expertise et de validation des projets de restauration de tout document ancien, rare ou précieux des bibliothèques municipales, trouve son origine dans le décret du 9 novembre 1988 relatif au contrôle technique de l'État sur les bibliothèques des collectivités territoriales, ainsi que dans l'arrêté du 9 mai 1989 créant le Conseil national scientifique du patrimoine des bibliothèques publiques (CNSPB), lequel a pour mission d'exercer, au côté de l'Inspection générale des bibliothèques, ce contrôle technique. Ce dernier ne s'est pas réuni depuis 1991 dans sa formation plénière et a été supprimé en mars 2005. Seul demeure en activité son Comité technique de restauration pour juger de la pertinence des projets de restauration. Son avis est obligatoire et contraignant pour les fonds d'État. Il est obligatoire et simplement consultatif pour les fonds communaux. Le Comité technique de restauration est composé de conservateurs de bibliothèques, de chefs de travaux d'art, d'un inspecteur général des bibliothèques et d'un spécialiste universitaire du livre ancien.

FRAB : Fonds Régional d'Acquisition pour les Bibliothèques : Ce dispositif consiste en une enveloppe abondée à parité par l'État à son échelon déconcentré (DRAC) et par le Conseil Régional, pour aider les acquisitions patrimoniales des bibliothèques. On en compte actuellement 10 : Aquitaine, Auvergne, Bretagne, Centre, Champagne Ardenne, Haute-Normandie, Lorraine, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Rhône-Alpes.

Incunable : Livre imprimé édité avant le 1^{er} janvier 1501. Mot qui vient du latin « incunabula » qui signifie le berceau.

Inventaire : État sur lequel sont inscrits ou décrits tous les documents que possède une bibliothèque. L'inventaire des fonds, également appelé « récolement », sert à clarifier la présence des livres en bibliothèque.



Luxmètre : Appareil servant à mesurer l'éclairement. Un éclairage trop fort nuit particulièrement aux documents patrimoniaux, le papier fragile réagissant chimiquement à cet éclairage. La mesure de la lumière permet donc de savoir si les documents sont dégradés par celle-ci.

Magasin : Lieu de la bibliothèque destiné à la conservation des documents qui n'est pas en libre accès.

Microfilmage : Technique de photo sur film qui permet d'obtenir un support stable appelé mastère, dont un duplicata est utilisé pour la consultation.

Pôles associés : Organisés par domaines, les pôles associés de partage documentaire constituent un réseau, de bibliothèques universitaires, bibliothèques publiques, centres de documentation spécialisés et archives, travaillant avec la BNF à l'enrichissement concerté des collections entrant par d'autres voies que le dépôt légal.

La Bibliothèque nationale de France apporte aux pôles associés une aide financière pour l'acquisition de documents spécialisés étrangers de niveau recherche.

Les établissements doivent traiter intellectuellement et matériellement les documents acquis qui seront signalés par l'intermédiaire du Catalogue Collectif de France et mettre ces ressources documentaires à disposition des chercheurs sur place et à distance (participation au prêt inter bibliothèques).

À ce jour, le site Internet de la BNF présente 47 pôles associés dont un sur Aix-Marseille.

Réserve : Espace spécialement aménagé et fermé à clef qui permet de mieux protéger les livres.

Rétroconversion ou conversion rétrospective : Informatisation des notices bibliographiques auparavant présentées sous forme de fiches cartonnées ou dans un catalogue imprimé.

Signalement : Faire connaître les fonds par le catalogage, l'inventaire, la description, etc.

Thermohygromètre : Appareil qui permet de mesurer la température et l'humidité relative.

Villes et Pays d'art et d'histoire : Ce réseau, animé par le ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'Architecture et du Patrimoine, regroupe 108 villes et pays d'art et d'histoire attachés à la valorisation et à l'animation du patrimoine et de l'architecture : activités de découverte (visites guidées, expositions, services éducatifs...), tourisme culturel...

8 villes et pays en région PACA participent à ce réseau : Arles, Grasse, Menton, Fréjus, Provence Verte, Beaucaire, Carpentras et Comtat Venaissin, Briançon.

